

**ARRETE 18/TECH-PS/117**

**PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT  
Petit Train**

**MAIRIE**

**Maître Thierry DEL POSO,  
Maire de la Commune de Saint-Cyprien,**

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 417-10 et R 417-11 du code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU la délibération en date du 07 juin 2018, exécutoire le 07 juin 2018,

VU l'arrêté municipal en date du 22 avril 2014 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T à monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

VU l'arrêté préfectoral en date du 08 juin 2018, reçu dans le service le 18 juin 2018, portant autorisation de circulation d'un petit train touristique sur la commune de Saint-Cyprien,

**CONSIDERANT** que le Petit Train de Saint Cyprien a autorisation de circuler du **01 juin 2018 au 30 septembre 2018**,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'autoriser le stationnement du Petit Train de Saint Cyprien sur différents emplacements de la commune de Saint Cyprien,

**CONSIDERANT** qu'il convient de maintenir l'ordre public, et de sauvegarder la sécurité publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** Le Petit Train est autorisé à stationner sur les emplacements suivants :

- sur l'emplacement réservé rue Jules Lemaitre, au droit de la cantine,
- devant le Camping du Bosc d'En Roug, situé rue Blaise Cendrars, un emplacement dans chaque sens de circulation,
- sur le cami de la Mar, devant le camping « Chadotel », dans le sens de l'intersection avec la rue César Franck → intersection avec la rue Louis Pergaud,
- devant le camping « CCAS », et devant le camping « Azureva »,
- sur les emplacements réservés dans le giratoire situé à l'intersection du cami de la Mar et des rues Porto Riche et Olivier de Serres,
- sur l'emplacement réservé à l'intersection entre l'avenue Armand Lanoux et la rue Jean-Sébastien Bach, dans les deux sens de circulation,
- sur l'emplacement réservé sur le parking du Centre Commercial des Capellans, à proximité de l'avenue Armand Lanoux,
- sur l'emplacement réservé le long de l'avenue Armand Lanoux, à proximité du giratoire situé à l'intersection avec l'avenue Armand Lanoux et avec l'avenue des Champs de Neptune,
- sur l'emplacement réservé, au droit du n°18 de l'avenue Armand Lanoux, devant la Résidence « Les Dunes D'Argent »,
- sur l'emplacement réservé, au droit de la Résidence Le Nautilus, avenue Desnoyer, dans le sens rue avenue Desnoyer → Quai Rimbaud,
- sur l'emplacement réservé, au droit de la Résidence Athéna, rue Frédéric Saisset,
- sur l'emplacement réservé, sur le parking situé au droit de l'Hôtel Mar i Sol, rue Eugène Delacroix.
- sur l'emplacement réservé au bus, à proximité du Camping « Cala Gogo », sur l'avenue Armand Lanoux,
- sur l'emplacement réservé boulevard Desnoyer à l'intersection avec le giratoire Maillol, dans le sens sud → nord

- sur l'emplacement réservé au rond-point de l'Aygal dans le sens Boulevard Maillol → rue Henri Barbusse,
- sur l'emplacement réservé, au droit de la pharmacie « SANTINI », rue Frédéric Saisset,
- sur l'emplacement réservé au bus boulevard Desnoyer, dans le sens boulevard Desnoyer → rond-point boulevard Maillol, à proximité de l'école Noguères,
- sur l'emplacement réservé au bus boulevard Desnoyer, à proximité de la résidence « le Floride ».

Des panneaux de type B6d et un panneau avec l'inscription « SAUF PETIT TRAIN » sont implantés sur les arrêts suivants :

- sur l'emplacement réservé, au droit de la Résidence Le Nautilus, avenue Desnoyer, dans le sens avenue Desnoyer → Quai Rimbaud,
- sur l'emplacement réservé, au droit de la Résidence Athéna, rue Frédéric Saisset,
- sur l'emplacement réservé, sur le parking situé au droit de l'Hôtel Mar i Sol, rue Eugène Delacroix,

à Saint-Cyprien (66750) du **01 juin 2018 au 30 septembre 2018**.

**ARTICLE 2 :** L'arrêt et le stationnement sont interdits aux véhicules, pour la période du **01 juin 2018 au 30 septembre 2018** sur les emplacements précisés dans l'article 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Une peinture zébra au sol et une ligne jaune continue matérialisent les emplacements des arrêts du Petit Train de Saint Cyprien.

**ARTICLE 4 :** Les Services Techniques Municipaux mettent en place la signalisation réglementaire conforme certifiée NF.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale, les Services Techniques Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire Délégué,  
**M. Thierry SIRVENTE**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité*

*Le caractère exécutoire de cet acte*

*Consécutivement à son affichage*

Le **21 JUIN 2018**

*Informe que le présent arrêté peut faire l'objet*

*D'un recours contentieux devant le tribunal*

*Administratif dans un délai de deux mois à compter*

*de sa publication et/ou sa notification.*

Copie à :

- Secrétariat général
- Police Municipale
- Pompiers
- Affichage Mairie
- Annexe Mairie
- Services Techniques
- Cabinet
- Gendarmerie
- Communication
- Sud Roussillon

# COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

## EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

### ARRETE 18/TECH-PS/117



ANNEXE 1

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE

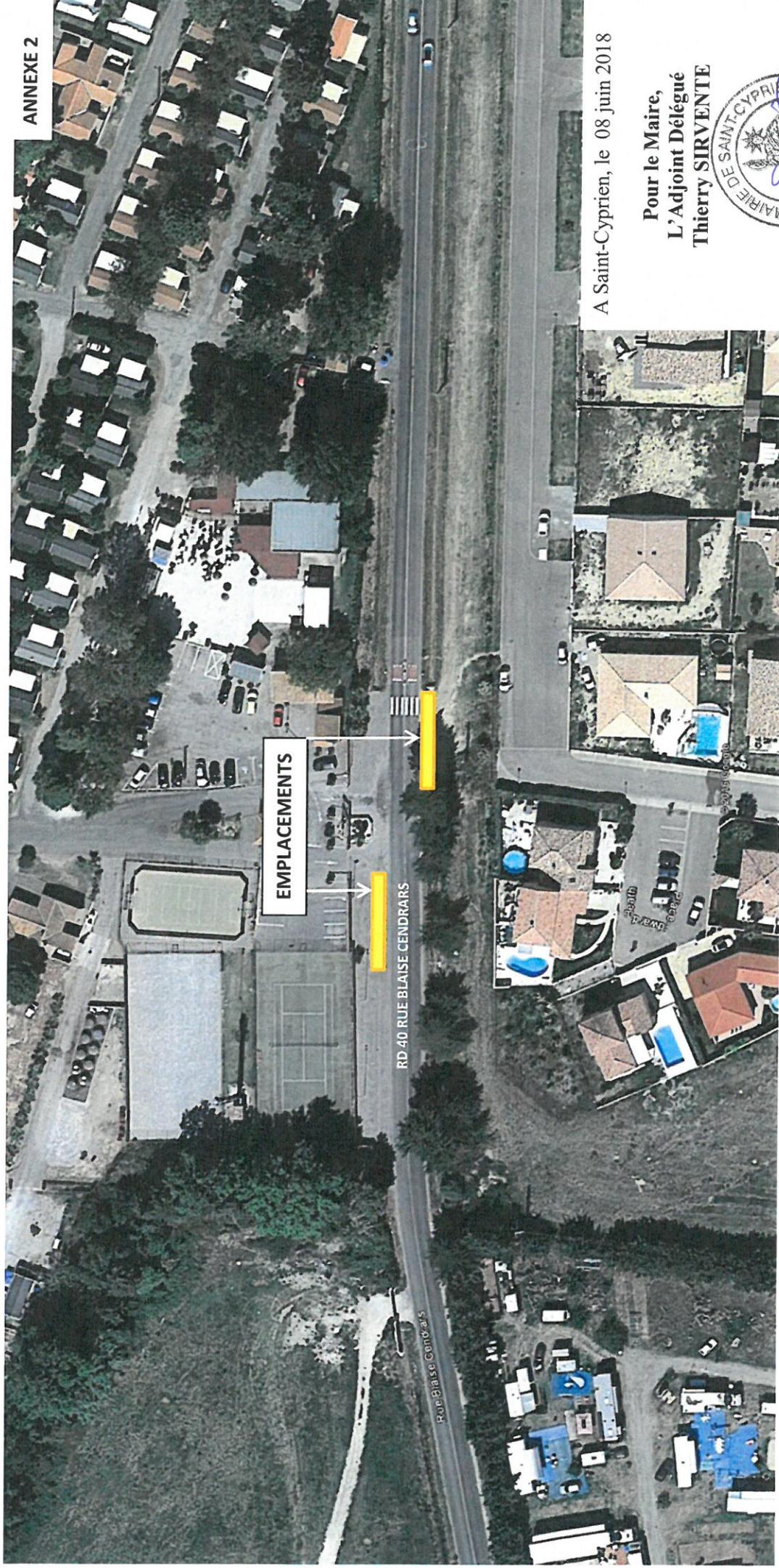




# COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

## EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

### ARRETE 18/TECH-PS/117



ANNEXE 2

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE

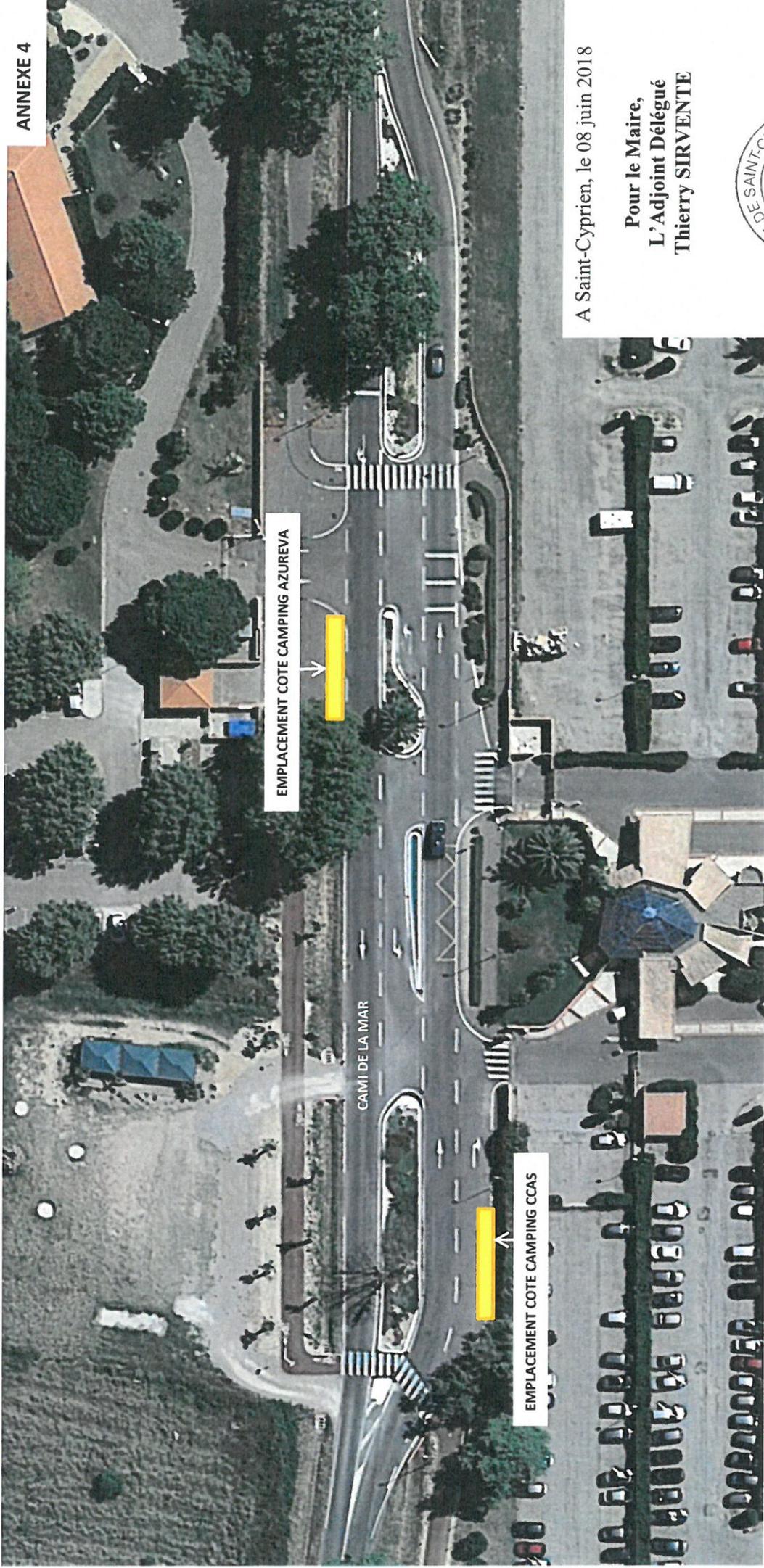








**COMMUNE DE SAINT CYPRIEN**  
**EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN**  
**ARRETE 18/TECH-PS/117**



ANNEXE 4

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE





**COMMUNE DE SAINT CYPRIEN**  
**EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN**  
**ARRETE 18/TECH-PS/117**



ANNEXE 5

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE**

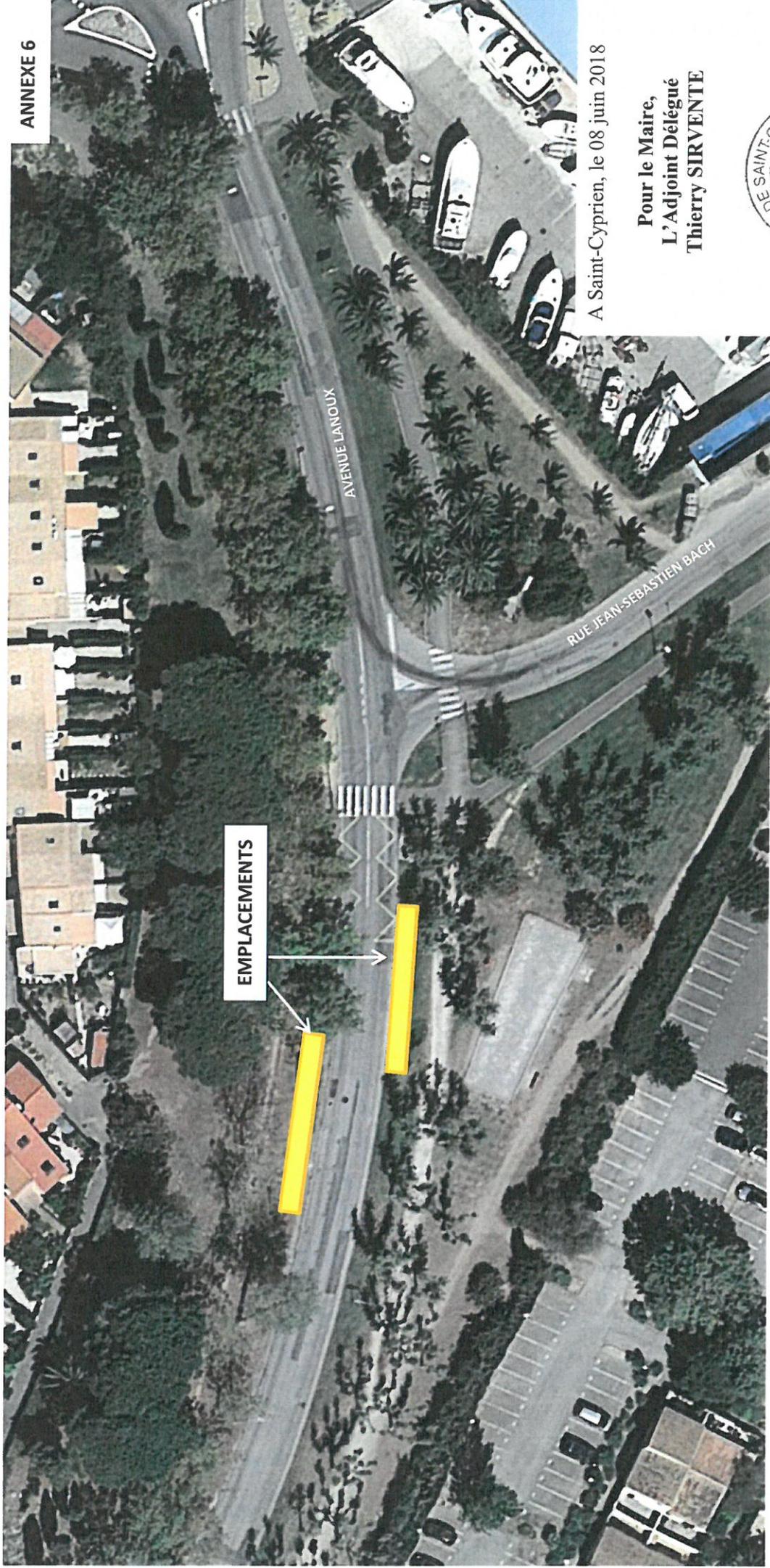




# COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

## EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

### ARRETE 18/TECH-PS/117



ANNEXE 6

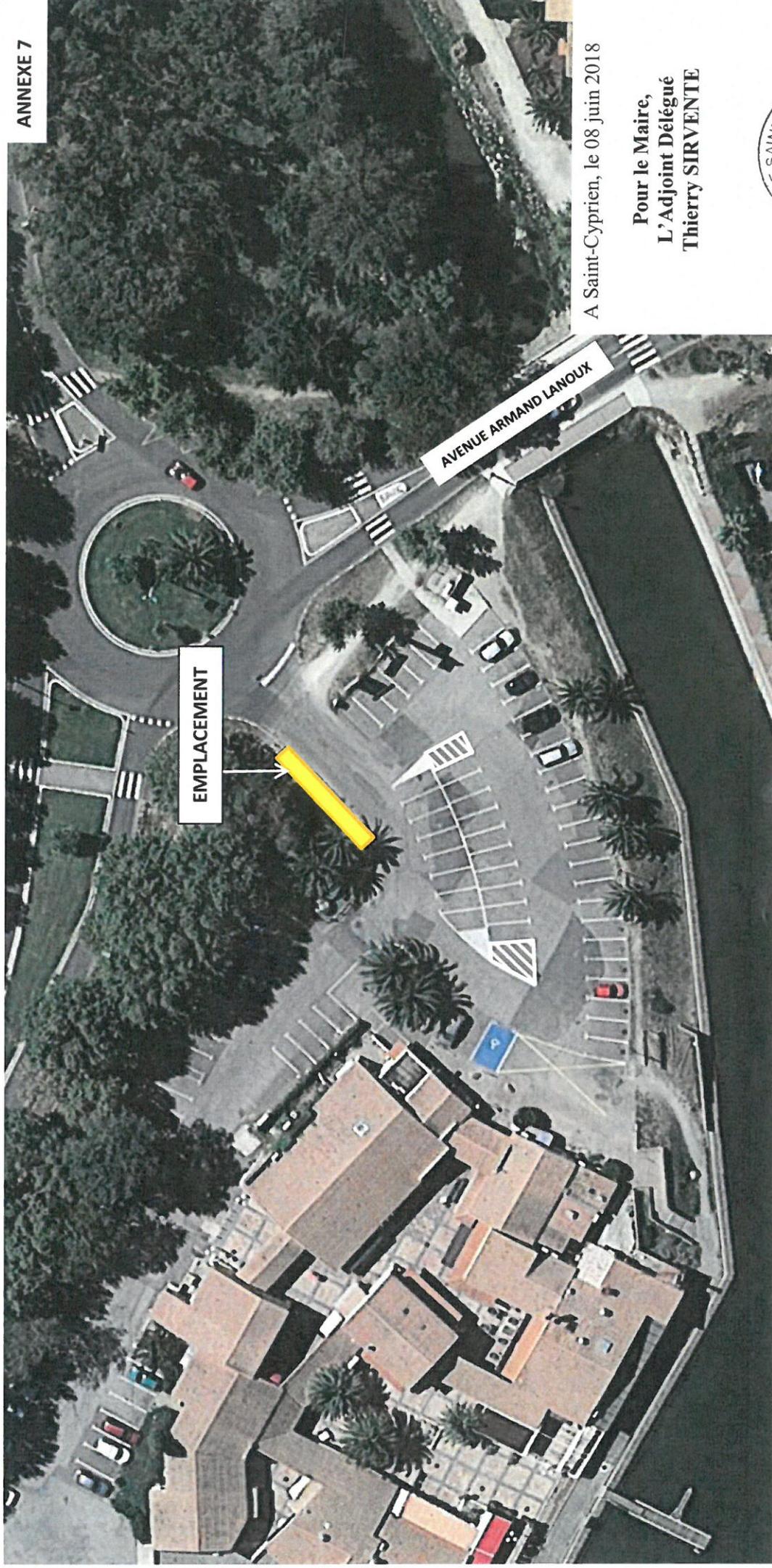
A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE





**COMMUNE DE SAINT CYPRIEN**  
**EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN**  
**ARRETE 18/TECH-PS/117**



ANNEXE 7

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE





# COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

## EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

### ARRETE 18/TECH-PS/117



A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE**

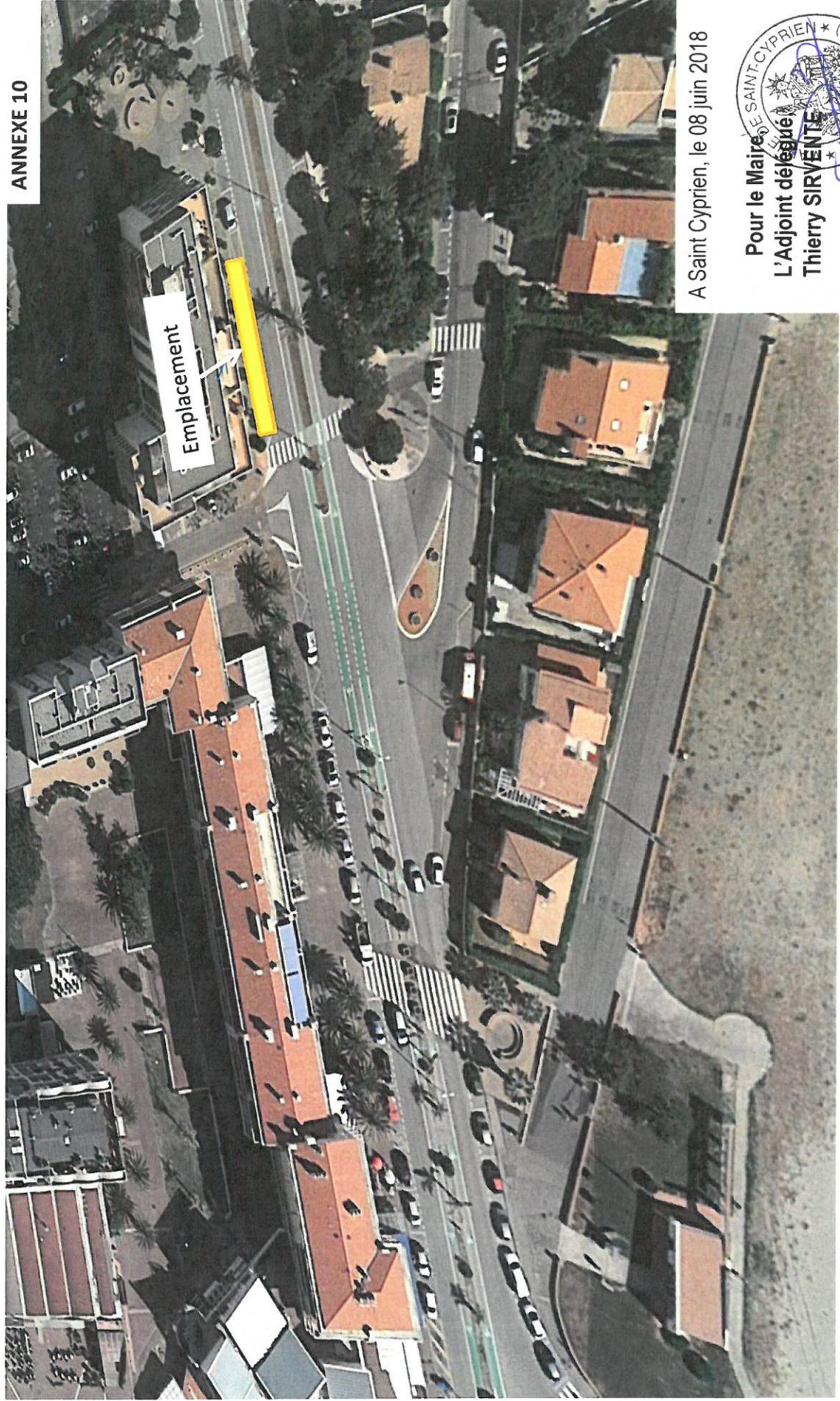








**COMMUNE DE SAINT CYPRIEN  
EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN  
ARRETE 18/TECH-PS/117**



ANNEXE 10

A Saint Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,   
L'Adjoint délégué  
Thierry SIRVENTE



# COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

## EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

### ARRETE 18/TECH-PS/117



ANNEXE 11

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE

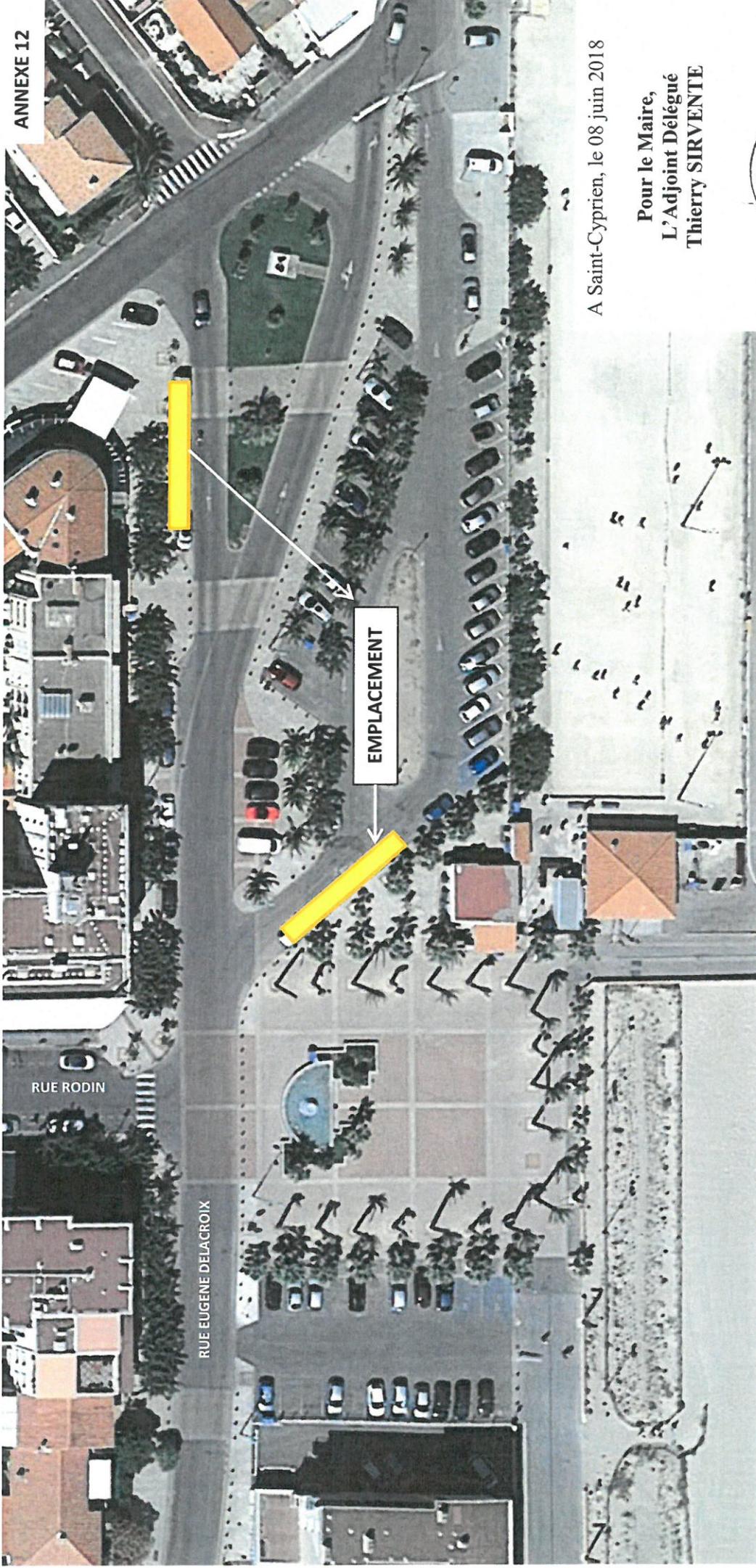




# COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

## EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

### ARRETE 18/TECH-PS/117



ANNEXE 12

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE





# COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

## EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

### ARRETE 18/TECH-PS/117



ANNEXE 13

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE





# COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

## EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

### ARRETE 18/TECH-PS/117



ANNEXE 14

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE

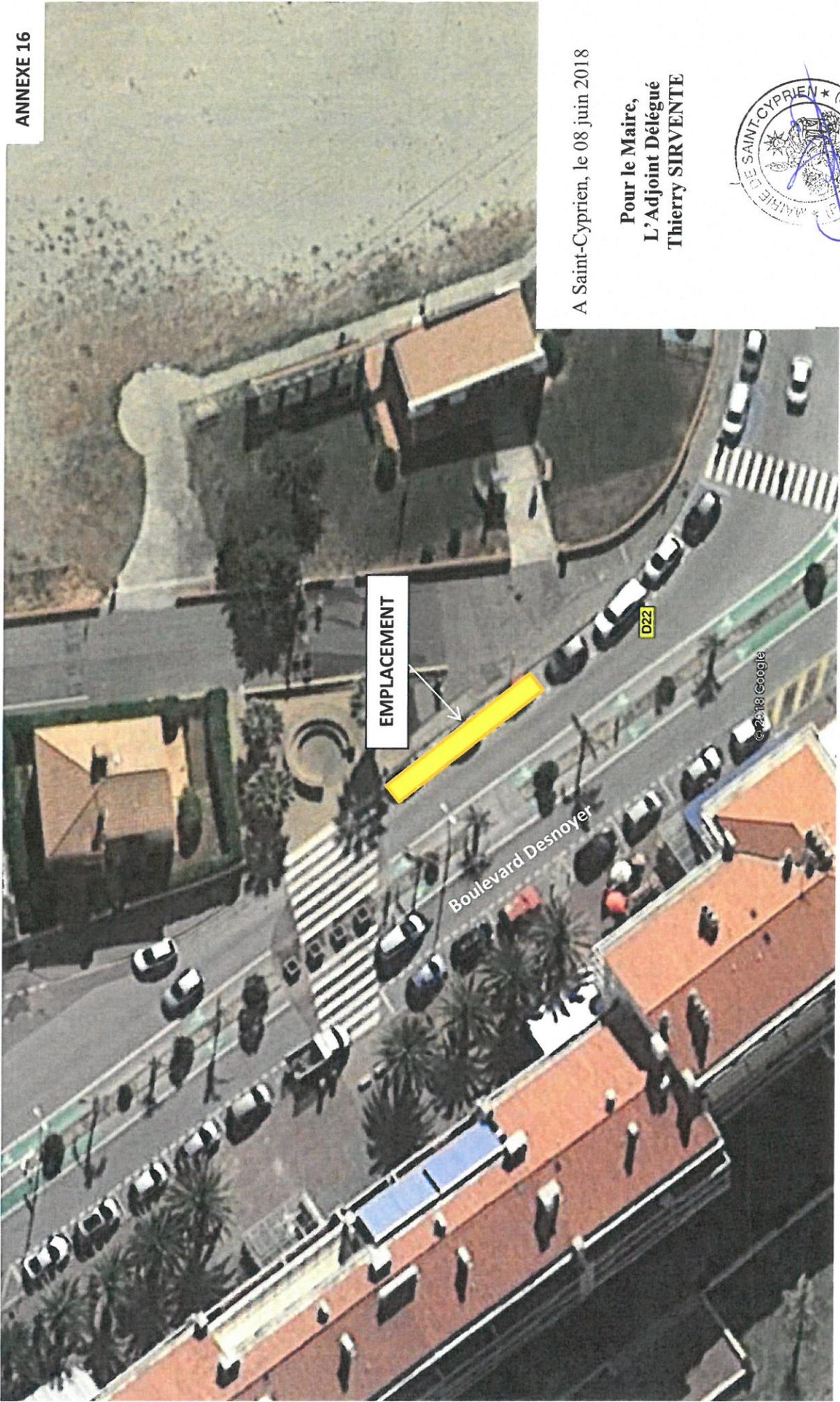








**COMMUNE DE SAINT CYPRIEN**  
**EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN**  
**ARRETE 18/TECH-PS/117**



ANNEXE 16

A Saint-Cyprien, le 08 juin 2018

**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Thierry SIRVENTE**



